

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit                               | Turbo Put (sous forme de warrant) lié à un indice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Identificateurs du produit                   | ISIN: DE000MJ9ZDA6   WKN: MJ9ZDA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Initiateur du PRIIP                          | Morgan Stanley & Co. International plc ( <a href="https://etp.morganstanley.com/fr">https://etp.morganstanley.com/fr</a> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Numéro de téléphone                          | +44-20-7677-6140                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP | Morgan Stanley & Co. International plc n'est pas établi dans l'Union Européenne (UE) ni supervisé par une autorité compétente de l'UE. Morgan Stanley & Co. International plc est agréé au Royaume-Uni par l'Autorité de Régulation Prudentielle (UK Prudential Regulation Authority) et réglementé par l'Autorité de Conduite Financière (UK Financial Conduct Authority) ainsi que l'Autorité de Régulation Prudentielle. |
| Date et heure de production                  | 23 mai 2025 à 9:14 heure locale à Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1. En quoi consiste ce produit?

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                      |                                                                                                                                             |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type              | Warrants liés à un titrerégis par le droit allemand / Le rendement dépend de la performance de l'actif sous-jacent / Aucune protection du capital contre le risque de marché                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                      |                                                                                                                                             |
| Durée             | Le produit a une échéance fixe et sera échu le 20 juin 2025.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                      |                                                                                                                                             |
| Objectifs         | <p>Le produit est conçu pour offrir un rendement avec effet de levier lié à la performance de l'<b>actif sous-jacent</b> sous la forme d'un paiement à la <b>date de règlement</b>. Le produit peut être désactivé à tout moment, y compris en dehors de ses horaires de négociation, comme décrit ci-dessous.</p> <p>Si, ne serait-ce qu'un instant pendant la <b>période d'observation de la barrière</b>, le <b>niveau de référence</b> de l'<b>actif sous-jacent</b> s'est apprécié(e) et est supérieur(e) ou égal(e) à 9 500, le montant de remboursement du produit sera le paiement minimum de 0,001 EUR, ce qui signifie que vous perdrez votre investissement initial.</p> <p><u>Effet de levier</u>: Le produit offre une exposition avec effet de levier à la performance de l'<b>actif sous-jacent</b>. Cela signifie que le paiement que vous recevrez, à la <b>date de règlement</b>, s'accroît de manière décuplée à mesure que la performance de l'<b>actif sous-jacent</b> diminue, mais que vous supportez également un risque de perte accrue si la performance de l'<b>actif sous-jacent</b> est positive.</p> <p><u>Événement désactivant</u>: Si, ne serait-ce qu'un instant pendant ses heures de cotation, le niveau de l'<b>actif sous-jacent</b> est supérieur ou égal à 9 500, le produit terminera immédiatement et vous recevrez 0,001 EUR, ce qui signifie que vous perdrez votre investissement initial.</p> <p><u>Remboursement à la date de règlement</u>: Si aucun événement désactivant ne s'est réalisé, à la <b>date de règlement</b>, vous recevrez:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>si le <b>niveau de référence final</b> est inférieur à 9 500, un paiement égal à (i) la différence entre (x) 9 500 et (y) le <b>niveau de référence final</b>, divisée par (ii) la <b>parité</b>; ou</li><li>si le <b>niveau de référence final</b> est supérieur ou égal à 9 500, un paiement égal à 0,001 EUR, ce qui signifie que vous perdrez votre investissement initial.</li></ol> <p>Selon les termes du produit, certaines dates spécifiées ci-dessous seront ajustées si la date en question n'est pas un jour ouvré ou un jour de négociation (selon le cas). Tout ajustement peut affecter le rendement, le cas échéant, que vous recevrez.</p> <p>Les termes du produit prévoient également que, si certains événements exceptionnels se produisent (1) des ajustements peuvent être apportés au produit et/ou (2) l'émetteur peut procéder au remboursement anticipé du produit. Ces événements sont spécifiés dans les modalités du produit et concernent principalement l'<b>actif sous-jacent</b>, le produit et l'émetteur. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez en cas de remboursement anticipé est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.</p> <p>Vous ne bénéficierez d'aucun dividende ou de droits liés à la détention de l'<b>actif sous-jacent</b> (par exemple, les droits de vote).</p> <p>Le produit est négociable sur le(s) marché(s) indiqué(s). (Veuillez consulter "5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?" ci-dessous pour plus d'informations sur le(s) marché(s) référencé(s)). Les rendements liés à l'investissement dans ce produit peuvent être générés par l'achat puis la revente ultérieure du produit.</p> |                                      |                                                                                                                                             |
| Type              | Option de vente (put)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Date d'émission                      | 6 février 2025                                                                                                                              |
| Type d'exercice   | Européen                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Niveau de référence                  | Le niveau de clôture de l' <b>actif sous-jacent</b> selon la <b>source de référence</b>                                                     |
| Date d'exercice   | 20 juin 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Source de référence                  | Euronext                                                                                                                                    |
| Actif sous-jacent | L'indice CAC 40 (Indice des cours de marché) (ISIN: FR0003500008; Bloomberg: CAC Index; RIC:.FCHI)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Niveau de référence final            | Le <b>niveau de référence</b> à la <b>date d'évaluation</b>                                                                                 |
| Catégorie d'actif | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Période d'observation de la barrière | 6 février 2025 (inclus) - 20 juin 2025 (inclus)                                                                                             |
| Parité            | 100                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Date d'évaluation                    | La première échéance entre (1) la <b>date d'exercice</b> et (2) le jour où l'événement désactivant survient, si un tel événement se réalise |

| Devise du produit             | Euro (EUR) | Date de règlement | Le 5ème jour ouvré qui suit la date d'évaluation |
|-------------------------------|------------|-------------------|--------------------------------------------------|
| Devise de l'actif sous-jacent | EUR        |                   |                                                  |

#### Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui remplissent tous les critères ci-dessous:

- ils sont expérimentés dans la négociation de titres complexes ;
- ils recherchent une opportunité de placement spéculatif répondant à l'anticipation d'une baisse de la valeur de l'actif sous-jacent au fil du temps;
- ils peuvent supporter une perte totale du montant investi; et
- ils ont un horizon d'investissement à court terme.

Ce point de vue ne représente pas une évaluation de l'adéquation du produit pour un investisseur individuel.

## 2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

#### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 mois 4 jour jours. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour obtenir des informations détaillées sur tous les risques liés au produit, veuillez-vous reporter aux sections sur les risques dans le prospectus ainsi qu'aux suppléments éventuels y figurant, comme indiqué dans la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

#### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée: |                                                                                                                                                        | 1 mois                                                            |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Exemple d'investissement:         |                                                                                                                                                        | 10 000 EUR                                                        |
| Scénarios                         |                                                                                                                                                        | Si vous sortez après 1 mois<br>(Période de détention recommandée) |
| Minimum                           | 88 EUR. Le rendement n'est garanti que si vous détenez le produit jusqu'à l'échéance. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                                                                   |
| Tensions                          | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                 | 88 EUR                                                            |
|                                   | Rendement en pourcentage (non annualisé)                                                                                                               | -99,12 %                                                          |
| Défavorable                       | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                 | 6 675 EUR                                                         |
|                                   | Rendement en pourcentage (non annualisé)                                                                                                               | -33,25 %                                                          |
| Intermédiaire                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                 | 10 040 EUR                                                        |
|                                   | Rendement en pourcentage (non annualisé)                                                                                                               | 0,40 %                                                            |
| Favorable                         | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                 | 13 311 EUR                                                        |
|                                   | Rendement en pourcentage (non annualisé)                                                                                                               | 33,11 %                                                           |

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'actif sous-jacent pendant une période jusqu'à 5 années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## 3. Que se passe-t-il si Morgan Stanley & Co. International plc n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous êtes exposé au risque que l'émetteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations concernant le produit, par exemple en cas de faillite ou de décision administrative de mesure de résolution. Cela peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du produit et pourrait vous amener à perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas couvert par un système de protection des dépôts.

#### 4. Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps** Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement de 0%).
- que 10 000 EUR sont investis

| Si vous sortez après 1 mois |        |
|-----------------------------|--------|
| Coûts totaux                | 12 EUR |
| Incidence des coûts*        | 0,12 % |

\*Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                                                                                                  | Si vous sortez après 1 mois |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | 1,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.                                                                                                                           | 100 EUR                     |
| Coûts de sortie                                                   | -0,88 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû. | -88 EUR                     |
| Coûts récurrents                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                  |                             |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,00 % de votre montant d'investissement pour la période de détention recommandée. Ceci est une estimation des coûts réels.                                                                                                                                      | 0 EUR                       |

#### 5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

##### Période de détention recommandée: 1 mois

**Des changements soudains dans la valeur du produit peuvent se produire fréquemment. La valeur du produit doit être surveillée en permanence.**

Le produit évolue en fonction de son effet de levier sur les petits mouvements de prix de l'actif sous-jacent, ce qui entraîne des profits ou des pertes potentiels dans des délais imprévisibles.

Le produit ne garantit pas la possibilité de désinvestir avant l'échéance autrement qu'en vendant le produit en bourse ou hors bourse. Le prix auquel vous vendez le produit sera au moins le prix de l'offre coté par l'émetteur. Des frais d'exécution pour l'exécution de toute opération peuvent également être facturés par votre courtier.

|                              |                  |                  |        |
|------------------------------|------------------|------------------|--------|
| Cotation boursière           | Boerse Stuttgart | Cotation de prix | Unités |
| Plus petite unité négociable | 1 unité          |                  |        |

**Dans des conditions de marché volatiles ou exceptionnelles, ou en cas de défaillances techniques ou perturbations, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement entravé et/ou suspendu et éventuellement peut ne pas être possible du tout.**

#### 6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la mécanique du produit et/ou la conduite du producteur du produit peut être soumise par écrit aux adresses suivantes: par courrier électronique à [etp-kid-complaints@morganstanley.com](mailto:etp-kid-complaints@morganstanley.com) et/ou adressée par écrit à Morgan Stanley & Co. International plc, Structured Products Floor 01, 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 4AD. Veuillez voir aussi <https://etp.morganstanley.com/fr>. Toute plainte concernant la personne qui conseille sur ou vend le produit (comme votre intermédiaire) peut être soumise directement auprès de cette personne.

Les plaintes doivent inclure le nom du produit, son ISIN et le motif de la plainte.

#### 7. Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire concernant le produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les éventuels compléments et les conditions du produit sont publiées sur le site Web <https://etp.morganstanley.com/fr>. Les conditions relatives au produit peuvent être consultées sur la page de détails correspondante du site Web, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur. Ces documents sont également disponibles gratuitement à Morgan Stanley & Co. International plc, Structured Products Floor 01, 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 4AD.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.